

CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 10 juillet 2020

Date de la convocation : 06 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Evelyne DORLEANS, Maire d'ERGNIES et de Monsieur Philippe PRANGER en qualité de doyen du conseil municipal

**Présents** : Mesdames : LICTEVOUT Louise, MAZURIER Sandrine, TETART Miriane, CARPENTIER Marie-Pierre

Messieurs RICAUD François, NORMAND Benoît, PRANGER Philippe, PLANQUART Philippe, HERBERT Jean-Luc, BRIET Damien

Formant la majorité des membres en exercice

Présence de la secrétaire : Angélique LEPLAY

**Excusés** : RIBEIRO Dominique (pouvoir BRIET Damien)

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : CARPENTIER Marie-Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

**-DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Après avoir désigné les deux conseillers les plus jeunes et les deux conseillers les plus âgés, monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection.

Election des délégués : monsieur le Maire rappelle que pour notre commune un seul titulaire doit être élu.

Monsieur le Maire, Damien BRIET propose sa candidature. Après avoir invité le conseil municipal à voter, il est constaté au dépouillement 11 voix pour.

Monsieur Briet a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants : monsieur le Maire rappelle que pour notre commune trois suppléants doivent être élus.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de proposer leurs candidatures.

Monsieur Planquart, Monsieur Normand et Madame Tétart proposent leur candidature. Après avoir procédé au vote, sont élus :

Madame Tétard avec 5 voix, Monsieur Planquart avec 4 voix et Monsieur Normand avec 2 voix.

**-ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

- Chemins ruraux : Ricaud François, Lictevoud Louise, Normand Benoît, Pranger Philippe, Herbert Jean-Luc, Briet Damien
- Patrimoine, environnement, cadre de vie : Ricaud François, Lictevoud Louise, Normand Benoît, Mazurier Sandrine, Herbert Jean-Luc, Briet Damien
- Manifestations communales : Ricaud François, Lictevoud Louise, Mazurier Sandrine, Tétart Miriane, Pranger Philippe, Carpentier Marie-Pierre, Briet Damien
- Finances, prépa BP : Ricaud François, Normand Benoît, Mazurier Sandrine, Planquart Philippe, Briet Damien
- Commission appels d'offres : Ricaud François, Lictevoud Louise, Normand Benoît, Mazurier Sandrine, Planquart Philippe, Herbert Jean-Luc, Briet Damien
- Commission contrôle liste électorale : Lictevoud Louise, Tétart Miriane, Pranger Philippe, Planquart Philippe, Herbert Jean-Luc, Briet Damien

**-ELECTION SYNDICATS**

- CDC : Titulaire Briet Damien, Suppléant : Planquart Philippe
- Transport scolaire : Lictevoud Louise, Tétart Miriane
- FDE80 : Pranger Philippe, Herbert Jean-Luc, Planquart Philippe, Briet Damien
- PNR : Ribeiro Dominique, Herbert Jean-Luc
- CCID : voir délibération

- Comité défense : Mazurier Sandrine
- Syndicat des eaux : Normand Benoît, Mazurier Sandrine, Pranger Philippe

### **-ARRETE DONNANT DELEGATIONS DE FONCTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour exercer leur rôle d'adjoint, le conseil municipal doit statuer sur la délégation de fonctions.

Monsieur le Maire propose pour :

- Monsieur Philippe Planquart, 1<sup>er</sup> adjoint : élaboration du budget, suivi du compte administratif, du compte de gestion, de l'actif de la commune, des affaires courantes, d'urbanisme et de la comptabilité communale. Monsieur le Maire propose aussi la délégation de signature en cas d'absence.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délégation complète proposée pour Monsieur Planquart.
- Monsieur Ricaud François, 2<sup>e</sup> adjoint : suivi des dossiers de la communauté de communes et de l'organisation des manifestations communales.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délégation complète proposée pour Monsieur Ricaud.

### **-VOTE DU TAUX D'INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

- Indemnité du maire : monsieur le Maire propose de voter le taux de l'indemnité à 100 %. A l'unanimité des membres présents, le taux est accepté.
- Indemnité du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoint : monsieur le Maire propose de voter le taux de l'indemnité à 100 %. A l'unanimité des membres présents, le taux est accepté.

### **-DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Monsieur Planquart, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au conseil municipal que le budget ayant été voté en sur-équilibre en fonctionnement (186 139.69 € en dépenses et 269 139.69 € en recettes) le conseil municipal décide des ouvertures de crédits suivants :

	Fonctionnement	
Dépenses		Recettes
021 – 68 000 €		0 €
	Investissement	
Dépenses		Recettes
21318 – 20 000 €		023 – 68 000 €
2151 – 20 000 €		
2158 – 20 000 €		
2183 – 3 500 €		
020 – 4 500 €		
68 000 €		68 000 €

### **-MATERIEL TECHNIQUE COMMUNAL**

Monsieur le maire propose différents devis et différents choix concernant l'achat du nouveau matériel communal. Le conseil municipal consulte et discute de ces devis.

Deux devis sont retenus : 2 débroussailleuses sont retenues afin d'être essayées. Le conseil municipal décide de mettre en suspens l'achat du matériel.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à acheter le matériel communal qu'il jugera utile pour l'adjoint technique.

### **-QUESTIONS DIVERSES**

- Entretien des chemins : contacter Genjuzc ou Level
- Monsieur le maire propose de rappeler aux habitants la taille des haies avec une date limite.
- Eglise : mise aux normes du coffret électrique : le 1<sup>er</sup> devis de la société Bodet est de 1 500 €, le 2<sup>e</sup> : monsieur Alexandre n'est pas intéressé par ce chantier, 3<sup>e</sup> devis : monsieur Ricaud, 2<sup>e</sup> adjoint se charge de contacter l'entreprise Gaffe.
- Fête du village : monsieur le maire va prendre contact avec Monsieur Toupin
- Autorisation : monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de pouvoir effectuer des achats jusqu'à hauteur de 1 000 € sans avoir à réunir le conseil. A l'unanimité des membres présents, la réponse est oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 20.